

**PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
BUDGET 2007**

PREUVE

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3708-2009
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 9 DEC. 2009
Pièces n°: C-6-9 LOEE

1 Le Distributeur aura investi 560 M\$ pour la réalisation du nouvel objectif
2 d'économies d'énergie sur la période 2003 à 2007. Au cours de la même période,
3 les investissements requis par les partenaires et les clients seront
4 respectivement, de 26 M\$ et 281 M\$. Les informations détaillées liées à ces
5 investissements et à leurs impacts énergétiques se retrouvent à l'annexe A.

3. SUIVI ÉNERGÉTIQUE ET BUDGÉTAIRE

3.1. Mécanismes de suivi

6 Le Distributeur s'est assuré de mettre en place tous les mécanismes lui
7 permettant d'anticiper les performances de l'ensemble de ses programmes et de
8 réagir en temps opportun pour apporter les ajustements requis. Les principaux
9 mécanismes sont :

- 10 • une mensualisation des objectifs et des budgets et un suivi régulier des
11 résultats en fonction des objectifs fixés mensuellement ;
- 12 • une analyse des écarts par un comité opérationnel à l'intérieur duquel les
13 risques sont identifiés et les plans de contingence développés pour réagir
14 à la concrétisation éventuelle de ces risques ;
- 15 • un plan d'évaluation pour chacun des programmes du PGEE des marchés
16 résidentiel et affaires permettant de mesurer entre autres éléments le taux
17 de satisfaction et la notoriété des programmes et d'anticiper la tendance
18 des programmes ;
- 19 • une analyse des projets des programmes *Appui aux initiatives* effectuée
20 régulièrement à trois (3) niveaux : les projets reçus, les projets validés et
21 les projets approuvés, permettant au Distributeur d'évaluer le potentiel ;